

Saint-Lô le 7 décembre 2017

Monsieur Poirot  
Président de l'association des usagers  
du port de plaisance de Saint-Vaast-la-  
Hougue  
Bureau du port  
1 Place Auguste Contamine  
50550 SAINT VAAST LA HOUGUE

### Lettre RAR

Monsieur le Président,

A la suite du conseil portuaire de Saint-Vaast-la-Hougue du 23 novembre 2017, vous avez exprimé dans le journal Ouest France du 28 novembre 2017 des affirmations volontairement erronées quant à la transparence de la gestion du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

En qualité de président du conseil portuaire et de la SPL des ports de la Manche, je suis très surpris de la réaction de votre association des usagers du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Contrairement à ce que vous affirmez, les bilans d'activité du port de Saint-Vaast-la-Hougue, comme ceux des autres ports sont présentés à chaque conseil portuaire et sont disponibles sur le site internet du Département, preuve du souci de transparence de l'autorité concédante, le Département, et du délégataire : la SPL des ports de la Manche.

Les comptes arrêtés sont présentés en conseil portuaire avec un détail analytique pour chacun des ports gérés par la SPL. Chaque site portuaire géré par la SPL dispose par ailleurs de comptes bancaires séparés pour permettre un meilleur suivi de l'activité. Enfin, les bilans sont approuvés par un commissaire au compte respectant ainsi la législation en vigueur.

Contrairement à ce que vous affirmez, le bilan du port de l'année 2016, qui vous a été présenté en conseil portuaire de juin 2017, fait état d'un résultat net positif de 105 605,56 €, preuve de la bonne gestion du port par la SPL. Cet excédent a permis d'engager les travaux de changement de 6 pontons du port en 2016 et 2017 pour un montant de 1 021 846 € HT, investissements utiles à l'ensemble des plaisanciers.

Les propos ainsi tenus par votre association dans la presse « pour 2015-2016, des sommes importantes du port de Saint-Vaast, environ 150 000 €, ont été soustraites par la SPL » revêtent ainsi un caractère diffamant et contraire au bilan d'activité qui vous a été pourtant été présenté. Je suis donc très courroucé par cette affirmation qui cherche à discréditer l'activité de la SPL et totalement contraire aux bilans qui vous sont dressés en conseil portuaire. Vous imputez ainsi à la SPL un comportement illicite qui porte atteinte à sa considération et ce faisant, est constitutif de propos diffamatoires.



Je vous demanderai de bien vouloir faire publier dans les plus brefs délais un démenti de votre association concernant les affirmations relatées dans la presse, faute de quoi, je me verrais dans l'obligation de déposer plainte en diffamation devant la justice.

Il est reproché un manque de concertation avec l'association alors que les conseils portuaires sont par essence le lieu d'échange et d'information des usagers. Comme je m'y étais engagé, une réunion préparatoire est organisée avant chaque conseil portuaire avec votre association. Les représentants des plaisanciers siégeant au conseil portuaire ne sont pas détenteurs d'un pouvoir de gestion du port mais sont consultés pour avis sur les décisions et orientations prises par la SPL ou par le Département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la SPL des ports de la Manche,

Jean Morin

